

Rencontres prospectives

Territoires de demain

Vulnérabilités environnementales et sobriétés

L'Observatoire

SYNTHÈSE DES RENCONTRES DU 13 JUIN 2023

Les Rencontres prospectives *Territoires de demain* du 13 juin 2023 ont clôturé **un cycle de réflexion sur la thématique des vulnérabilités environnementales et des sobriétés**. Après les rencontres du 12 janvier et du 4 avril, cette séance visait à atterrir sur des potentielles actions pour nos territoires.

Ainsi, à travers **un exercice prospectif et collaboratif**, cette séance de travail s'est focalisée sur l'élaboration de préconisations concernant 3 risques majeurs : le risque technologique, le risque de sécheresse et le risque d'inondation.

Ces préconisations ont été élaborées dans l'optique d'atténuer l'impact de ces risques mais également d'adapter nos sociétés à la potentielle survenue de ces derniers. La présente publication s'attelle à un exercice de synthèse des préconisations territoriales **identifiées et élaborées par les participants**.

Si ce cycle est pour le moment clôturé, l'approche systémique de la prospective conduira forcément à **tenir compte de la dimension environnementale** dans les prochaines rencontres dédiées à d'autres enjeux territoriaux. En 2024, un cycle prospectif sera organisé autour de la thématique du futur du travail.



3 risques

environnementaux traités lors de cette séance



26 participants

présents le mardi 13 juin 2023



3 groupes de travail

Enjeu 1 : Sensibilisation, éducation et communication



Transmettre

une information fiable et accessible

Mettre en place une cellule visant à lutter contre la désinformation

Diffuser l'information pour alerter sans pour autant créer un mouvement de panique

Créer un journal du risque et des vulnérabilités spécifique au territoire



Développer

une culture du risque

Réaliser et diffuser un état des lieux de l'exposition du territoire aux risques

Multiplier les mises en situation d'urgence et transmettre les bons gestes à adopter

Perpétuer une culture du risque comme fondement des politiques locales de prévention des risques



Former

les acteurs et actrices du territoire

Former les enseignants à l'apprentissage par visioconférence pour assurer la continuité de l'apprentissage

Moderniser les outils pédagogiques

Acculturer la population aux mesures d'urgence

Former aux gestes de premiers secours



Animer

un réseau participatif

Éduquer au changement climatique et à la prospective dès le plus jeune âge

Multiplier les dispositifs d'autoformation

Recruter des référents de crise chargés d'organiser des sessions récurrentes de formation



CLÉ DE LECTURE

Lors des différentes Rencontres prospectives réalisées entre janvier et juin 2023, **la communication, la sensibilisation et l'éducation ont été les enjeux les plus cités** pour faire face aux risques environnementaux. Pour cette catégorie, les participants considèrent que les actions peuvent être facilement engagées. Les leviers peuvent concerner l'éducation de la population à l'avènement d'un risque, la formation aux mesures d'urgence ou encore l'apprentissage des gestes de premiers secours par la mise en place d'un réseau participatif d'acteurs et d'actrices.

L'ensemble de ces volets participent au développement de, ce que l'on nomme en géographie, **une culture du risque**. Auparavant cette culture se propageait de génération en génération, à travers le récit des anciens. Aujourd'hui la diffusion de nouvelles méthodes est nécessaire pour pérenniser ce savoir, permettant ainsi d'accroître la résilience d'un territoire. La dernière crue importante en Île-de-France date de 1910, serions nous en capacité de réagir à un aléa d'une telle intensité aujourd'hui ?



POUR APPROFONDIR LE SUJET

La Cerema a réalisé en 2021 un guide pour aider les territoires à développer une culture du risque. ([Cliquez ici pour retrouver l'étude](#)). En 2021, elle en donne une définition :

« *La culture du risque vise à **partager avec l'ensemble des acteurs d'un territoire la connaissance des risques** passés, actuels et à venir afin d'anticiper et prévenir* ».

Enjeu 2 : Modèles de gouvernance, incitations et restrictions



Fonder

des instances de concertation

Créer un conseil de concertation pour l'autosuffisance territoriale

Mettre en place une gouvernance collective des communs

Créer une agence indépendante et participative de gestion des risques

Multiplier les lieux et moments de rencontres citoyens



Agir

à une échelle micro-locale

Décentraliser les instances de l'État aux échelles micro locales

Remettre en place les comités syndicaux d'hygiène et de sécurité permettant des concertations internes sur l'exposition des professionnels aux risques environnementaux.



Politiques restrictives

Mettre en place des réglementations pour assurer un logement digne aux populations précaires.

Restreindre l'usage de l'eau en priorisant les besoins les plus essentiels

Relocaliser les entreprises dites polluantes afin de lutter contre le « dumping » environnemental



Politiques incitatives

Inciter à l'engagement citoyen par la valorisation des activités bénévoles

Augmenter le financement des acteurs locaux de prévention des risques

Orienter les financements de l'État vers les entreprises à empreintes environnementales positives



CLÉ DE LECTURE

Les enjeux liés à la gestion des risques cristallisent souvent un point de vue centré sur les autorités publiques. Or, il est nécessaire de **prendre en compte un éventail plus large de parties prenantes**. Intégrer une grande diversité d'acteurs sur les enjeux liés aux risques favorise l'émergence d'une vision holistique et long-termiste. On note depuis la loi Barnier du 2 février 1995, un intérêt croissant des habitants, usagers et citoyens pour les enjeux liées à la **gestion des risques**. Une approche participative dans l'élaboration de mesures permet d'accroître, dans un premier temps l'acceptabilité des mesures mises en place mais également l'implication des habitants, usagers, citoyens dans l'**atténuation et l'adaptation** de nos sociétés aux risques. François Gemenne, chercheur en sciences politiques et membre du GIEC, s'interroge sur le temps qui nous est alloué pour répondre aux enjeux environnementaux contemporains. Il met en exergue les **relations entre temporalité et processus de mise à l'action**. Peut-on attendre l'acceptabilité ou doit-on imposer ?



POUR APPROFONDIR LE SUJET

Un article de Magali Reghezza-Zitt et Ihni Jon publié en 2018 étudie **la gestion des risques et des crises en Île de France**. ([retrouver l'ensemble de l'étude ici](#)).

Enjeu 3 : Mutation des modèles agricoles et de consommation



Diffuser

un modèle d'agriculture raisonnée

Garantir un accès libre et raisonné à la ressource hydrique

Diversifier la production agricole en fonction des habitudes de consommation des habitants du territoire pour accroître l'autonomie alimentaire



Préserver

la qualité des parcelles agricoles

Rendre attractives les semences adaptées aux conditions climatiques

Valoriser les pratiques agricoles vertueuses et pérenniser les parcelles arables

Soutenir les projets permettant d'être en cohérence avec le Zéro Artificialisation Nette (ZAN)



Créer

des collectifs d'acteurs

Regrouper les acteurs et actrices en Société COopérative et Participative (SCOP)

Axer les financements vers des modèles agricoles vertueux

Identifier des personnes chargées d'introduire des nouveaux acteurs au sein des réseaux existants



Tisser

du lien social de proximité

Accroître les possibilités de consommation directe et de proximité

Développer les jardins partagés

Organiser des formations sur la permaculture

Favoriser le lien intergénérationnel à travers une pratique agricole durable



CLÉ DE LECTURE

Afin de préserver l'arabilité des sols, des experts préconisent **différentes stratégies d'atténuation et d'adaptation aux changements climatiques**. Des exemples d'applications territoriales sont recensés au sein de l'[étude de Réseau Action Climat France](#). On y retrouve des antagonismes entre mesures d'adaptation et mesures d'atténuation.

Pour illustrer, il semble contre-productif de mettre en œuvre une action d'adaptation provoquant une augmentation des émissions de gaz à effet de serre ; cela irait à l'encontre des efforts pour atténuer les impacts des activités anthropiques. Ce type de contradiction est présent dans le secteur agricole où il est parfois **difficile de trouver les synergies entre ces deux approches, ces deux temporalités**. Lors de l'atelier du 13 juin, cette difficulté de trouver la cohérence entre les différentes temporalités s'est régulièrement posée.



POUR APPROFONDIR LE SUJET

Les préconisations des acteurs mettent en lumière un axe fort autour du lien social de proximité et des collectifs. C'est dans cette dynamique qu'**une tendance peut être constatée sur les jardins** : on dénombre 1064 jardins collectifs étalés sur 879 hectares et environ 600 jardins familiaux et 255 jardins partagés en région francilienne (Institut Paris Région, 2018). Elle peut offrir une réponse pertinente aux enjeux urbains contemporains : autonomie alimentaire, renforcement du tissu social, aménagement durable de la ville, investissement de l'espace public etc. .

Enjeu 4 : Mécanismes d'urgence et conservation des infrastructures vitales



Protéger

les infrastructures de première nécessité

Accroître la résilience des infrastructures numériques

Instaurer un protectionnisme sur l'ensemble des infrastructures identifiées comme potentiellement à risque. Lancer une campagne de nationalisation de ces dernières.

Faire primer l'intérêt général sur la rentabilité économique



Garantir

l'accès aux équipements et lieux de premiers soins

Mettre à disposition du matériels de premiers secours (ex : la gratuité des masques durant la covid)

Multiplier les zones refuges

Rendre l'espace public modulable pour améliorer l'adaptabilité de nos territoires à la diversité des risques



Développer

une solidarité envers les personnes vulnérables

Assurer des espaces sécurisés pour les personnes en situation de vulnérabilité

Intégrer dans les dispositifs d'urgence une prise en compte de la diversité des profils



Anticiper

et améliorer les dispositifs d'urgence

Prévoir les dispositifs d'approvisionnement

Identifier en amont les personnes ressources au sein de chaque territoire

Améliorer les systèmes d'alerte en leur octroyant une autonomie énergétique



CLÉ DE LECTURE

Les préconisations ci-dessus visent la réduction des vulnérabilités caractérisées, par des géographes spécialisés dans la gestion du risque, selon **trois catégories** :

- **La vulnérabilité structurelle**, composée du degré de fragilité des infrastructures, de la façon dont est agencé l'espace public et du contexte géographique du territoire concerné.
- **La vulnérabilité humaine**, intégrant les données démographiques d'un territoire, souvent illustrée par une pyramide des âges. Par exemple, plus la population est âgée plus elle est considérée comme vulnérable.
- **La vulnérabilité fonctionnelle**, incluant la capacité des autorités territoriales à réagir, alerter et secourir en cas d'aléas. On y intègre également la sensibilisation de la population aux premiers gestes à réaliser, le degré de sensibilisation aux risques environnementaux et le partage ou non d'une culture du risque commune au sein du territoire.



POUR APPROFONDIR LE SUJET

Le Ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires et le Bureau de recherches géologiques et minières (BRGM) ont réalisé un site Internet permettant de **prendre connaissance des risques près de chez soi**. Il s'agit de [Géorisques](#), plateforme sur laquelle vous pouvez entrer votre adresse pour en savoir plus sur votre environnement.

Enjeu 5 : Innovations techniques et sobriétés d'usage



Innover

pour réduire l'impact anthropique et la vulnérabilité du territoire

Poursuivre l'électrification du parc automobile

Développer la domotique dans les domiciles privés

Investir dans des infrastructures de protection (ex : urbaniser les berges, rehausser les digues)

Accroître les recherches concernant la maîtrise des pluies et des phénomènes météorologiques extrêmes

Développer le numérique et déployer un réseau international (ex : Starlink, le réseau de satellites développé par Elon Musk)



Promouvoir

un nouveau mode de vie et une bifurcation écologique

Interdire la publicité concernant les biens polluants

Taxer les services et produits jugés non-éthiques / écologiquement non viables

Lutter contre le gaspillage et de préservation de la ressource en eau

Favoriser l'expansion du marché de l'occasion

Subventionner les infrastructures privilégiant les circuits courts

Mettre en place le « Green New Deal » (investissement massif dans la transition écologique)



Questionner le rythme de nos sociétés

Transformer notre façon d'imaginer le travail, l'adapter aux évolutions du changement climatique.

Adapter nos horaires de travail en fonction des pics de chaleur et de l'accessibilité des zones de fraîcheur.



CLÉ DE LECTURE

Certaines préconisations établies par les participants illustrent deux idéologies souvent opposées dans le débat public. **L'une revendique une refonte du modèle de vie occidental, l'autre considère pouvoir résoudre les enjeux environnementaux actuels par de l'innovation.** Souvent mises en contradiction, ces deux idéologies peuvent parfois être complémentaires. Les [Intelligences Artificielles \(IA\) dites frugales](#) en sont un exemple.



POUR APPROFONDIR LE SUJET

The Shift Project (laboratoire d'idées spécialisé dans l'atténuation du changement climatique) a publié un [plan de transformation de l'économie française](#) témoignant qu'une trajectoire vertueuse est envisageable avec les outils actuellement disponibles. Cette étude vient **mettre à bas les arguments technosolutionnistes**, indiquant que seules de futures technologies permettront d'apporter une réponse aux enjeux environnementaux contemporains. Les solutions proposées au sein de ce plan de transformation impliquent de changer nos habitudes et de rebattre les cartes de l'organisation sociétale. Il ne s'agit pas dans cette synthèse de prendre position mais d'indiquer que diverses postures existent sur ces sujets.

Enjeu 6 : Aménagement du territoire et modes de mobilité



Améliorer

les infrastructures de transports

Multiplier les chantiers ferroviaires pour garantir des trains sur l'ensemble du territoire et à bas prix

Construire des pistes cyclables et favoriser l'usage des mobilités douces

Inciter au report modal et à l'intermodalité



Aménager

le territoire en adéquation avec les enjeux environnementaux

Multiplier les lieux de fraîcheur accessibles à toutes et tous.

Aménager et rénover le territoire pour garantir des espaces de fraîcheur tant en ville qu'à l'intérieur des habitats

Peindre le bâti d'une couleur réfléchissante dans les îlots de chaleur urbains

Végétaliser les toits et les espaces publics pour accroître la capacité de percolation des sols

Respecter et intensifier les mesures similaires au Zéro Artificialisation Nette (ZAN)

Garantir un accès à des zones de fraîcheur dans les heures chaudes de la journée en adaptant les horaires de travail en période caniculaire



Sécuriser

les transports en commun et de fret ferroviaire

Sécuriser le transport de fret notamment en cas de catastrophe pour assurer l'acheminement des denrées essentielles.

Adapter les transports aux épisodes caniculaires

Former les conducteurs aux normes de sécurité



CLÉ DE LECTURE

Différents exercices prospectifs sont menés de la sorte (voir *méthodologie* p.8) afin de **mieux identifier les actions à mettre en place aujourd'hui pour améliorer le monde de demain**. Parmi eux, un projet mené par la ville de Paris nommé « Vers Paris 2050 » a concerté des étudiants parisiens afin d'**imaginer différents quartiers de la métropole en 2050 en prenant en compte le changement climatique**. Différents scénarios préconisent ainsi, dans un contexte où les périodes caniculaires sont vouées à se multiplier et à durer de plus en plus longtemps, une refonte de l'espace public pour garantir un accès à des zones de fraîcheur. Ces travaux visant à anticiper les futurs modes d'organisation qui interviendront en cas de crise font l'objet d'une exposition au pavillon de l'arsenal du 6 février au 17 mars 2024 ([lien pour plus d'informations](#)).



POUR APPROFONDIR LE SUJET

En 2017, l'INSEE estimait à 47 % la part des actifs utilisant quotidiennement la voiture. **50% de l'espace public parisien est aujourd'hui utilisé par l'automobile**, sa pérennité questionne donc sur la refonte de l'espace public. Selon Aurélien Bigo, chercheur sur la transition énergétique des transports, l'électrification de notre parc automobile ne suffira pas à résoudre le défi climatique posé aux transports, ni les problèmes liés à la voiture. Il s'agit pour lui de réinterroger la manière dont est agencé notre territoire et de repenser la ville et la façon dont on l'habite. Pour respecter les accords de Paris sur le climat, à moyen et long termes, il semble nécessaire de mettre en question la place centrale de la voiture et l'importance des mobilités douces au sein de l'espace public.

Un lieu de débats pour anticiper ensemble les enjeux de demain

Les Rencontres Prospectives *Territoires de demain* sont un lieu de débats pour réfléchir et anticiper ensemble les enjeux qui nous impacteront dans les années à venir.

Le monde bouge, et de plus en plus vite. À l'accélération du progrès technique s'ajoutent les impacts grandissants de l'évolution du climat et de la dégradation de notre environnement. Nos modes de vie et d'activités continuent d'évoluer, avec le train des transformations technologiques dans lesquelles baignent nos sociétés métropolitaines et globalisées. Nos comportements et nos prises de conscience progressives intègrent désormais l'impératif d'une transition, sans cependant en percevoir encore tous les débouchés.

Le monde d'aujourd'hui n'est plus celui d'hier ; inutile de renvoyer à celui de nos parents ou grands-parents pour mesurer l'ampleur des mutations, 10 ou 5 ans suffisent.

Pour le futur, le pas des changements sera sans nul doute de plus en plus rétréci, de même que les incertitudes et les prises de risques de plus en plus grandes. Une chose apparaît certaine, il ne suffit pas d'accompagner le mouvement, il est désormais indispensable de le comprendre, de l'anticiper et d'inventer ensemble l'avenir.

Fort de cette prise de conscience, GPSEA propose aux acteurs du territoire des rencontres trimestrielles sur une diversité de thématiques.

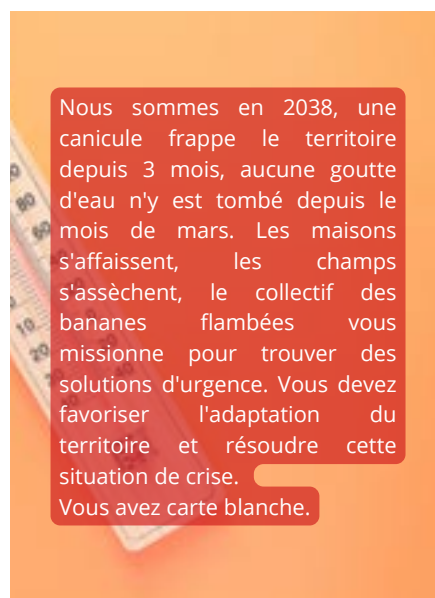
Méthodologie des Rencontres Prospectives du 13 juin 2023

Durant cette séance des Rencontres Prospectives *Territoires de demain*, les participants ont été invités à identifier et élaborer des préconisations environnementales visant à adapter et à atténuer les impacts territoriaux des risques sécheresse, inondation et catastrophe technologique.

A partir de scénarios fictifs, les participants ont formulé des mesures d'atténuation et d'adaptation pour répondre aux problématiques auxquelles ils étaient confrontés. Pour favoriser

l'immersion au sein de chacun de ces scénarios, les participants ont été invités, à l'aide de *personas*, à incarner un acteur-clé du territoire.

Chacun, le temps de l'atelier, endossait donc le rôle d'un chef d'entreprise, d'un professeur des écoles, d'un membre d'une association écologiste, d'un élu départemental, d'un habitant et bien d'autres. Ce jeu d'acteurs a stimulé les débats ; il a permis d'inclure dans les réflexions une pluralité de regards et d'en faire émerger de potentiels points de tension.



Exemple d'une fiche scénario

Synthèse des Rencontres prospectives du 13 juin 2023

Conception et rédaction : Direction de l'Observatoire

observatoire@gpsea.fr

Date : juin 2023

EUROPARC
14, rue Le Corbusier
94046 CRÉTEIL CEDEX
01 41 94 31 63
<https://sudestavenir.fr/>



www.facebook.com/sudestavenir www.twitter.com/sudestavenir www.linkedin.com/company/27021702